Agence Nationale des Fréquences

Cadre						
réservé à l'Administration						

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CRR DU SERVICE MOBILE FLUVIAL

(Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du service mobile fluvial)

Le titulaire du CRR du service mobile fluvial n'est pas autorisé à exploiter une station radiotéléphonique du service mobile maritime. Il doit pour cela être titulaire du CRR du service mobile maritime.

(A remplir en majuscules et au stylo noir)

Civilité : **M.** ☐ **Mme** ☐ **Mlle** ☐

Nom : |__|__|__|